

actualité

Programmes de recherche



Objet : Appel à candidature pour renouveler les comités scientifiques des Partenariats Hubert Curien de la zone ANMO (Afrique du Nord, Moyen Orient).

Le MEAE (**Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères**) et le MESRI (**Ministère de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation**) lancent conjointement un appel à candidature pour renouveler certains membres des comités scientifiques des Partenariats Hubert Curien (PHC)* de la zone ANMO (Afrique du Nord, Moyen Orient).

Les comités scientifiques ont pour vocation de susciter et sélectionner des projets de recherche entre établissements d'enseignement supérieur et organismes de recherche français et du partenaire étranger, mais aussi d'assurer un suivi de leur bon déroulement et une évaluation de leurs résultats. Les membres des comités représentent les différents grands domaines scientifiques avec une vision intégrée entre Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation. Une expérience significative de collaboration scientifique avec le pays partenaire est requise.

Sous l'autorité du président français du programme, les membres des comités participent, en concertation directe avec le pays partenaire :

- à la définition des priorités stratégiques du programme ;
- au lancement des appels à projets auprès des établissements d'enseignement supérieur et des organismes de recherche français;
- à la sélection des projets pour la partie française dans leur domaine de compétences et conjointement avec le Pôle Expertise International de la Mission Europe et International pour la Recherche, l'Innovation et l'Enseignement Supérieur (MEIRIES) du Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation;
- au suivi et à l'évaluation des projets sélectionnés, pendant et à l'issue de leurs trois années de déroulement.

Les différents pays concernés sont : le Maroc (PHC Toubkal), la Tunisie (PHC Utique), l'Algérie (PHC Tassili) et le Liban (PHC Cèdre).

Le mandat des membres de chacun des comités initial est de 2 ans, renouvelable éventuellement une fois pour une durée de 3 ans supplémentaires.

Les dossiers de candidatures composés d'une lettre de motivation et d'un CV en précisant le comité concerné sera à envoyer avant le 15 décembre 2017 à :

Elena ARNAL : elena.arnal@diplomatie.gouv.fr

Chef du Pôle Partenariats universitaires et scientifiques – Afrique/ANMO/Amérique centrale et du Sud
Sous-Direction de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (DGM/DCERR/ESR)

Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères

Christophe Delacourt : christophe.delacourt@recherche.gouv.fr

Responsable Pôle Expertise et gestion des programmes de coopération internationaux
Département Stratégie, expertise et gestion de programmes internationaux
Mission Europe et international pour la recherche, l'innovation et l'enseignement supérieur
Ministère de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation

* Les « Partenariats Hubert Curien (PHC) » constituent un instrument privilégié de la coopération scientifique en favorisant la mobilité de scientifiques impliqués dans un projet de recherche bilatéral.

Comment fonctionnent les Programmes Huber Curien ?

Les PHC, initiative française, pilotés en France par le MEAE en liaison avec le MESRI, sont financés à parité par la France et le partenaire étranger, illustration concrète de la volonté de coopération scientifique entre les deux pays.

Ils s'adressent à des laboratoires de recherche publics ou privés, scientifiques ou industriels, rattachés à des établissements d'enseignement supérieur, à des organismes de recherche ou à des entreprises.

Ils concernent tous les domaines scientifiques, y compris les sciences humaines et sociales, même si certains programmes peuvent être thématiques.

Les appels à propositions, annuels ou bisannuels, sont lancés simultanément en France et dans le pays partenaire. Les projets doivent être co-déposés en France et auprès du partenaire étranger en charge de la gestion du PHC.

Ils sont évalués par les instances partenaires de chacun des deux pays. En France, cette évaluation est confiée à la Mission Europe et International pour la Recherche, l'Innovation et l'Enseignement supérieur (MEIRIES) du Ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. La sélection des projets est opérée par un comité mixte composé de représentants des deux pays.

Les budgets alloués aux équipes sont destinés à financer la mobilité des chercheurs engagés dans le projet de recherche (« surcoût international des projets » : transport et séjour), et tout particulièrement de doctorants des pays partenaires. La prise en charge conjointe des séjours en France permet une inscription de ces doctorants en cotutelle. Le financement nécessaire à la mise en œuvre directe des projets de recherche conjoints n'est pas concerné.

La priorité est donnée aux projets présentés par des équipes nouvelles et aux sujets novateurs ; les jeunes scientifiques sont fortement encouragés à s'impliquer comme chefs de projet.

Les PHC de la zone ANMO (Algérie, Israël, Liban, Maroc et Tunisie) sont dotés de comités mixtes.